

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

**HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT
ASSEMBLEE GENERALE**

Extrait du procès-verbal de la séance du mardi 6 février 2024

Objet : Adoption du compte de gestion 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 février 2024

L'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement dûment convoquée en session ordinaire à l'Hôtel du Département sous la présidence du M. Pascal Boureau, Président.

Date de la convocation : le 17 janvier 2024

Nombre de membres présents : 28 ; Pouvoirs : 6

Présents : Arod Christine, Astor Jean-Louis, Aury Jean-Pierre, Avrillaud Isabelle, Baiget Alain, Ben Mohand Said Sylvie, Boureau Pascal, Camus Anne-Lise, Chantran Thierry, Cottin Antoine, Demenitroux Emma, Degers Laurence, Douarche Joëlle, Emery Françoise, Fabregas Véronique, Frezouls Jean-Philippe, Goffre-Pedrosa Inès, Graglia Fabrice, Guillermin Thierry, Ibres Laëtitia, Ivroas Rozenn, Lavigne Michel, Meiffren Isabelle, Roques Geneviève, Rumeau Nathalie, Siorat Florence, Soucasse Piquemal Eliane, Visentin Franck

Absents ayant donné procuration : Changeux Anna a donné pouvoir à Boureau Pascal, Couché Valérie a donné pouvoir à Boureau Pascal, Grycza Daniel a donné pouvoir à Boureau Pascal, Lefebvre Joël a donné pouvoir à Rumeau Nathalie, Pillon Anne-Sophie a donné pouvoir à Rumeau Nathalie, Tudela François a donné pouvoir à Boureau Pascal.

Nombre de suffrages exprimés : 34

Vote : Pour : 34, Contre : 0, Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté par le M. le Président de Haute-Garonne Environnement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale de Haute-Garonne Environnement décide :

- d'approuver le compte de gestion dressé par le payeur départemental pour l'exercice 2023, visé et certifié par l'ordonnateur qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

La délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

Pour extrait conforme

Pascal BOUREAU
Président

Haute-Garonne Environnement